



- **Modification de la prise en charge des arrêts de travail par la prévoyance :**

Après décision de la direction, l'organisme de prévoyance prendra en charge le **maintien de salaire après 90 jours d'arrêt de travail continu**,

alors que jusqu'à présent c'est **90 jours de travail discontinu**.

Et les Indemnités prévoyance seront ramenées à 80% du salaire (contre 85% actuellement).

La CGT vous informe sur ce qui se passe. Abonnez-vous.

<https://adpworks.adp.com/sites/intranet-adp-france/ressources-humaines/SitePage/758638/cgt>



LETTRE D'INFORMATION



Syndiqué-e-s CGT ayant ou non des mandats syndicaux ou élu-e-s aux CSE, pour vous informer des différentes actions que nous menons et des sujets sur lesquels nous travaillons.

Lettre d'information

n° 29 - Juin 2020

Beaucoup d'entre vous s'interrogent, voici une synthèse du contexte actuel chez ADP

EXPRIMEZ-VOUS auprès de vos managers et dans vos équipes, auprès de la direction et des syndicats.

- **Renégociation de l'accord Time :** la direction souhaite mettre un maximum de salarié.e.s en forfait jour :

- ✦ Dès la classification 2.1 et un salaire minimal de 110% du minimum de cette classification et sans augmenter les salaires



- ✦ sans compteur D/ C et sans-heures supplémentaires

- **Info importante si un ou plusieurs syndicats représentant 50% des voix aux élections CSE signent, l'accord va passer.**

- **Alors exprimez-vous auprès d'eux ! Donnez votre avis !**

Réouverture des sites : Rouen, site pilote, ouvrira début juillet, ensuite en fonction du compte-rendu des services généraux après 10 jours, les US décideront de la réouverture totale ou non.

Le CSE a voté une expertise afin de bien préparer cette étape et que nous puissions reprendre le rythme d'avant sans angoisse. Résultat de cette expertise jeudi 25 juin en CSE extraordinaire.



Nous vous tiendrons informés, **abonnez-vous SURTOUT en cette période de télétravail total !!** La direction ne nous autorise toujours pas à vous écrire sur vos adresses professionnelles.

Sommaire

Actus ADPGSI France

Nous contacter : cgtadpgsi@laposte.net

Rejoignez notre groupe **FACEBOOK**

Cgt adp gsi france



Réunion CSE du 10 juin 2020

Cela fait 3 mois que nous, CGT, faisons tout ce qui est possible pour faire valoir vos droits : voir notre déclaration faite en CSE et les mails envoyés à la direction.

La CFTC et la CFE-CGE ont déclaré en CSE être en accord avec notre analyse.

L'UNSA et la CFDT n'ont rien dit.



- **le non paiement de la prime télé travail pour tous**

Lors du CSE du 10 juin nous avons fait une déclaration (voir affichage) et notre avocat a envoyé un courrier à la direction le 29 mai afin qu'elle se mette en conformité.

L'ensemble des salariés allemand ADP touchent une prime télétravail de l'ordre de 70 Euros.

Pourquoi les salarié.e.s en France sont traité de cette manière ?

Que veut la direction ?

Notons qu'elle nous annonce enfin, verser cette prime, mais uniquement depuis juin !



- **La livraison des TR**

Nous, CGT, avons découvert le 5 juin que la direction n'avait jamais commandé nos TR des mois de mars, avril et mai. Voir détail dans notre déclaration.

La CGT qui a toujours précisé que les salarié.e.s étaient contre la dématérialisation, a demandé le versement de la partie employeur directement sur les bulletins.

Vos nombreuses réactions : nous sommes trahis, la direction nous ment, pourquoi ne pas avoir fait de sondage pour nous demander nos avis ?

Réponse de la direction qui reste insensible à vos arguments : **entreprise responsable, soucieuse de l'environnement** et qui agit pour diminuer son empreinte carbone. La carte Up déjeuner est **utilisable du lundi au samedi, en plusieurs fois si besoin, jusqu'à 19 €/jour.**

- **La non consultation du CSE pour le déploiement de Genesys**

Le CSE n'a pas pu donner son avis et ses préconisations pour le déploiement.

C'est un outil de chat qui sera utilisé par le client pour contacter le service client. Un outil de plus... **Est-ce que pour autant nous aurons plus de monde pour répondre aux clients ?**



- **Le non renouvellement des CDD et pas de CDD ou de contrat pro. pour cet été**

La charge de travail n'a pourtant pas baissée... et ne vas pas baisser d'ici septembre.

Notons que dès le début du confinement, **la direction a mis fin aux contrats dont la période d'essai était en cours.** Certains collègues avertis 3 jours avant leur départ notifié, non pas compris ce qui leur tombait dessus, aucun reproche jusqu'alors, que des compliments et félicitations des managers, des collègues et des clients.

Quelle violence ! Comment appréhender l'avenir en ce début de confinement !

- **Ecrêtement des heures**

⇒ **6580 heures** : c'est **l'écèlement du compteur de débit** / crédit au-delà de 38h

⇒ **2869 heures** : ce sont les **heures non comptabilisées** au-delà de 42h à cause de l'écèlement

Et ce n'est pas tout !!

⇒ **1100 jours** : ce sont les **jours de récup qui n'ont pas pu être pris** dans le délai imparti des 3 mois.

ADP profite de ce travail non déclaré !

Et vous, allez-vous continuer de travailler gratuitement ? Nous sommes à votre écoute et pouvons vous accompagner. Exprimez-vous !

